

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Août

INFORMATIONS

L'Expédition de Madagascar

La question de la relève

Depuis que les dépêches et les lettres venues de Madagascar ont achevé de nous convaincre que la fièvre paludéenne et l'inévitable cortège des maladies intertropicales sévissaient avec une rigueur croissante, la double question du rapatriement et de la relève des troupes doit préoccuper de plus en plus les autorités responsables.

Ce qui ressort de tout ce que je vois et de ce que j'entends, écrit un témoin oculaire, c'est qu'on n'improvise pas les troupes coloniales. Les hommes ont besoin d'être habitués à l'idée de la maladie, comme ils le sont à l'idée des balles.

L'état sanitaire est loin d'être brillant. On peut estimer à six ou huit par jour le nombre des morts parmi les Européens des deux brigades. A l'hôpital de Majunga, il y en a deux ou trois en moyenne. Dès que les pluies vont paraître, on se demande comment on logera tous les malades ; les installations sommaires qui existent ne résisteront pas aux orages.

On estime à cinq ou six mille le nombre des Européens à rapatrier tout de suite. Il faudrait un navire en partance tous les quinze jours ; mais on n'a pas voulu prévoir cette grosse question du rapatriement.

D'autre part, chaque jour on nous signale de Brest, de la Rochelle ou de quelque autre garnison le départ d'un détachement d'une vingtaine d'hommes à destination du dépôt du 200^e à Montpellier. Si c'est ainsi que doit s'opérer la relève des troupes, la triste expérience que nous sommes en train de faire ne semble pas nous avoir profité.

La cause réelle du peu de résistance de notre corps expéditionnaire réside principalement dans la jeunesse des soldats. La campagne du Dahomey a démontré que là où l'infanterie comptait 90 0/0 de malades, la légion n'en avait que 37 0/0 seulement. A Madagascar, les officiers ont été unanimes à constater que seuls les tirailleurs sénégalais et les troupes haoussas n'avaient pas souffert du climat.

Cependant, nos jeunes soldats anémiés vont être rapatriés et on donnera en pâture à la fièvre un nouveau contingent de jeunesse française, qui ira remplacer dans les hôpitaux la première partie du corps expéditionnaire.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 3

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BRÉMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

I

Il se pencha alors une dernière fois sur Jean-Marie, et bien bas, avec un accent douloureux, il murmura :

— Malheureux, le père se meurt, et tu ne seras pas là pour lui fermer les yeux, toi l'aîné, toi le chef de la famille maintenant !

— En route, commanda le docteur, lorsqu'il eut repris sa place.

Vigo roulement enlevé, le cheval gagna rapidement le Guilvinec.

La voiture s'engagea dans la rue principale qui longe la mer, et ne s'arrêta qu'à l'autre bout du pays, du côté de Men-Meur, devant une maison de modeste apparence, composée d'un seul rez-de-chaussée, mais assez vaste cependant.

C'est là qu'habitait Gueguen, le plus ancien pêcheur du Guilvinec, le bonhomme comme l'appelaient les uns, le vieux comme d'autres le désignaient, sans donner à ces dénominations le sens irrespectueux qu'elles impliquent dans d'autres parties de la France ; car tous, dans le pays, l'Anse-

Cette inconséquence est aggravée encore par une nouvelle absolument sûre et déconcertante.

On vient, paraît-il, de licencier deux compagnies de Haoussas, et le régiment soudanais, dont l'effectif est pour ainsi dire illimité, est réduit de 1,000 hommes sans qu'on sache les motifs de cette décision. Le régiment de tirailleurs sénégalais sera réduit lui aussi de quinze compagnies à huit seulement.

Si l'on songe que ces troupes coloniales sont les seules aguerries aux longues marches tropicales, que ces soldats ont fait leurs preuves en effectuant, sous les ordres du colonel Archinard, des étapes de 5,000 kilomètres dans le sable et le sac au dos, on ne peut s'empêcher de regretter qu'au lieu d'être repoussés par nous, ces hommes n'aient pas été plutôt embarqués pour Madagascar, où leurs frères ont si bien résisté.

Le général Duchesne

Au ministère de la guerre on déclare formellement que la dépêche de source anglaise annonçant que le général Duchesne est tombé malade, doit être considérée comme absolument fautive.

Le colonel Bailloud, directeur des étapes à Majunga, qui en eût été le premier informé, n'a adressé aucune dépêche à ce sujet au ministère.

Ce qui démontre, d'ailleurs, le caractère peu sérieux de l'information, c'est que, d'après la dépêche anglaise, le général Duchesne serait remplacé dans son commandement par le général de Torcy.

Or, le général de Torcy est le plus jeune des généraux de brigade présents au corps expéditionnaire et ne peut, en aucune façon, être le successeur désigné du commandant en chef.

* *

Le directeur des étapes à Majunga télégraphie ce qui suit à la date du 24 août :

Le général Duchesne télégraphie des hauteurs voisines de Soanvadia à la date du 20 août :

« Me mets en marche demain 21, avec brigade « Voyron pour attaquer position fortifiée An-driba ».

Ving-Long arrivé, état sanitaire satisfaisant.

La prise d'Andriba

Le ministre de la guerre a reçu du colonel Bailloud, directeur des étapes à Majunga, le télégramme suivant, en date du 26 août, 7 heures 15 matin :

Le général en chef télégraphie d'Andriba, le 22 août :

« L'attaque d'Andriba, commencée hier 21 par la brigade Voyron, s'est terminée ce matin sans combat. L'ennemi, démoralisé par les effets de

de-la-Torche jusqu'aux rochers de Lesconil aimaient et respectaient le vieillard dont la vie n'avait été qu'une longue suite de travail et de probité.

Adossés contre la maison, quatre hommes se tenaient silencieux.

— Frères, dit Fanch en passant devant eux, voici le docteur Lemenez.

Ils portèrent la main à leurs bérêts.

— Comment est le père maintenant ? demanda celui-ci.

— Mal, monsieur, dit une voix.

— Voyons dit le médecin, prêt à entrer dans la maison.

La porte s'ouvrit, et dans le couloir parut une femme reconduisant un prêtre.

Le docteur se découvrit devant l'homme de Dieu.

Avant d'entrer dans la chambre, il se retourna vers la femme qu'il interrogea du regard.

La compagne du vieux marin toute pâle sous sa coiffe de paysanne, passa sa main ridée sur ses yeux gonflés de larmes et répondit :

— Hélas ! monsieur !

Il entra dans une grande salle aménagée à la mode bretonne, dont une table occupait le milieu. Dans l'âtre de la cheminée de pierre très haute, garnie de son lambrequin d'étoffe rouge, et surmontée d'un vaisseau de chêne, des souches de châtaigniers brûlaient d'un feu clair et pétillant.

Sur un bahut, des assiettes peintes de couleurs vives, rangées symétriquement ; au mur, au-dessus d'une image de la Vierge, une glace dans son cadre doré. Selon la coutume, tout un côté de la pièce était occupé par le lit, pour ainsi dire en-

l'artillerie, a évacué six postes armés et de nombreux camps. Nous avons enlevé sept canons. Nous avons perdu un tirailleur malgache tué ; un artilleur a été blessé, deux artilleurs ont été contusionnés.

« Je suis à Andriba maître de toute la plaine. Je fais activer l'achèvement de la route pour accélérer la réunion des vivres nécessaires et préparer une colonne légère.

« La brigade de la marine montre beaucoup d'entrain à supporter la grande fatigue. »

France et Russie

Voici une nouvelle qui, si elle se confirme, ne plaira guère à nos bons voisins d'outre-Rhin.

On annonce en effet que le général Dragomiroff, l'un des chefs les plus en vue de l'armée russe et l'un des plus chauds amis de la France, représentera l'armée sœur aux grandes manœuvres de l'Est, dans des conditions particulièrement significatives.

Ce général russe marchera, dit-on, non pas avec le peloton des officiers étrangers, mais avec le grand quartier général du commandant en chef.

Il partagera la table du généralissime en compagnie de son ami le major général de Boisdeffre.

Il est inutile d'insister sur la haute portée politique de cette participation d'un général russe à nos grandes manœuvres, non plus en étranger mais en allié.

Cette preuve « militaire » de l'alliance franco-russe sera une digne réponse aux manifestations de Kiel.

Attentat contre M. de Rothschild

Samedi dans l'après-midi, un attentat a été dirigé contre le banquier bien connu, M. Alphonse de Rothschild. Ce dernier étant, fort heureusement pour lui, absent de Paris, c'est un de ses employés qui a été victime de la criminelle machination que nous allons relater.

A la distribution de midi, le concierge de l'hôtel particulier de M. Alphonse de Rothschild montait au cabinet de travail du banquier une lettre contenue dans une enveloppe blanche, format demi-bulle, et portant trois timbres-poste français de 15 c.

Le baron étant absent, son garçon de bureau apporta la lettre à l'homme de confiance, le chef du bureau des domaines à la banque, M. Jodkowitch. L'enveloppe étant d'un papier très épais, M. Jodkowitch prit son couteau à papier — c'est lui-même qui a donné ces détails au secrétaire

châssé entre deux armoires de sapin poli, aux clous du cuivre.

Tout cela, propre, rangé, soigné, sans luxe, mais respirant l'aisance.

Le docteur prit place sur le banc placé devant le lit, dont les panneaux, grands ouverts, laissaient voir le moribond, étendu, tout vêtu, les yeux clos.

Le visage sillonné de rides, brûlé par le hale de la mer, s'encadrait dans une longue chevelure blanche.

Les mains calleuses, énormes, étaient croisées sur la poitrine que soulevait une respiration faible, mais régulière.

On aurait pu croire un homme qui dormait.

Rien sur ce te physionomie calme n'indiquait la souffrance, et les lèvres entr'ouvertes n'avaient pas ces frémissements qui précèdent l'agonie.

C'est qu'en effet, le vieux Gueguen ne souffrait pas. Il mourait doucement, sans secousse, abattu par l'âge, et non terrassé par la maladie.

De même s'éteint la lampe à qui l'huile fait défaut.

Et la vie se retirait sans lutte, de ce grand corps si longtemps robuste, désormais impuissant à la retenir.

Le docteur Lemenez ne se trompa pas à ce calme apparent ; il en avait déjà tant vu mourir de ces vieux marins, usés par les ans et le dur labeur !

— Ah ! c'est vous monsieur Lemenez, dit le vieillard en ouvrant tout à coup les yeux.

— Mais oui, père Gueguen, je suis venu vous serrer la main.

— Et vous avez bien fait, docteur, demain il eut

général de la préfecture de police — et l'introduisit dans l'enveloppe. Une forte explosion se produisit, le chef de bureau fut projeté à terre, mais son secrétaire, M. Meulandre, assis à quelques pas de lui, ne fut pas atteint, on verra tout à l'heure pourquoi.

Lorsqu'on releva M. Jodkowitch tout sanglant, il avait l'œil droit hors de l'orbite, deux doigts de la main gauche coupés et les cinq doigts de la main droite enlevés. Deux docteurs, immédiatement appelés en même temps que M. Guénin, commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin, prodiguèrent leurs soins au blessé, mais M. Guénin n'autorisa pas son transfert immédiatement à l'hôpital.

On appela d'urgence M. le préfet de police. Comme il est en ce moment absent de Paris, ce fut M. Laurent, secrétaire général, accompagné du chef de laboratoire municipal, M. Girard, qui procéda à l'enquête en même temps qu'un substitut du parquet de la Seine.

Au point de vue judiciaire, l'enquête n'a pas encore donné de résultats appréciables, l'enveloppe étant complètement détruite ; seul, un timbre-poste portant le cachet jusqu'ici illisible du bureau où la lettre a été jetée a été retrouvé et pourra, peut-être, donner quelques indications.

Après cette enquête sommaire, on transporta M. Jodkowitch chez lui, 15, avenue Carnot, où il habite avec son gendre, employé comme lui à la banque Rothschild.

La victime est âgée de 50 ans et reprenait aujourd'hui même son service après un congé d'un mois qu'elle avait passé en Suisse.

Son état n'est pas sans inspirer de graves inquiétudes aux docteurs.

Voici maintenant les détails techniques que M. Girard, directeur du laboratoire municipal, a bien voulu nous fournir :

— M. Jodkowitch, nous a-t-il dit, en ouvrant l'enveloppe avec son couteau à papier, découvrit deux feuilles de carton gris, fort, qu'il ne put retirer qu'en forçant beaucoup, et c'est en tirant ainsi qu'il a agi sur un détonateur à donnelle semblable à ceux qu'on place dans les bonbons à surprise. Le détonateur a mis le feu à une feuille de fulminate de mercure d'environ 25 grammes fortement serrée entre les feuilles de carton elles mêmes attachées par deux ficelles à chaque extrémité. Cette solidité explique la force de la détonation et la gravité de l'accident.

Et M. Girard continue :

— J'ai pu recueillir quelques très rares débris de l'enveloppe et plusieurs bribes de carton. Le tout a été mis sous scellés dans une boîte que nous emportons à la préfecture.

été trop tard.

Le médecin voulut parler. Il l'interrompit en continuant :

— Inutile d'essayer de me tromper, mon bon Monsieur Lemenez ; le bonhomme Gueguen a hissé sa voile pour la dernière fois, pas vrai ! A c't' heure faut s'embarquer pour le grand voyage... et plus sur les Saints-Anges, hélas ! C'était le nom de sa barque.

— Pourquoi de telles idées, père Gueguen ? hasarda le docteur.

Alors le vieux, redevenu sérieux, reprit d'une voix plus grave :

— Oh ! ce n'est pas un regret, je pars content. J'ai fait mon temps, mais aussi j'ai fait mon devoir.

Quand Dieu, avec qui je viens de me mettre en règle, va me recevoir, j'ai l'espoir qu'il n'aura pas de reproches à me faire. Serez-vous donc la main pour la dernière fois, et ne me plaignez pas... Je suis heureux.

Tout ému, le docteur avait pris sa main.

— Le temps presse, je sens mes forces diminuer, je veux avoir la force d'embrasser tous les miens...

Le médecin ne pouvait insister davantage.

— Allons, à bientôt, mon vieil ami, dit-il encore.

— Adieu, répondit le vieillard en souriant doucement.

Sa femme rentra dans la salle ; en passant près d'elle pour s'éloigner, le docteur lui dit tout bas :

— Du courage madame Gueguen !

Logubre exhortation équivalant à une condamnation !

(A suivre).

Aurillac, 25 août.

La lettre explosive avait été mise au bureau de poste de Vic-sur-Cère, une coquette station d'eaux située aux portes d'Aurillac.

Nous avons été aux renseignements, et voici ce que nous avons appris :

Le vendredi 23 courant, un individu âgé d'une trentaine d'années, s'exprimant on ne peut plus correctement, entra au café Rigal, à Vic-sur-Cère, et demandant, avec une consommation, de « quoi écrire ». Puis, après avoir fait semblant de rédiger une lettre, il l'enferma très soigneusement dans une enveloppe sur laquelle il apposa trois timbres-poste de quinze centimes. Il porta cette lettre au bureau de poste quelques instants plus tard.

Mme la receveuse des postes, dont l'attention fut frappée par le nombre de timbres, la suscription et le poids de la lettre, eut un moment envie de l'ouvrir. Bien lui prit de ne pas le faire, comme on s'en doute déjà. Cette lettre était, en effet, à l'adresse de M. de Rothschild, et on a tout lieu de croire que son secrétaire en a été victime.

M. le procureur de la République est parti ce matin, à la première heure, avec M. le juge d'instruction, le greffier et le brigadier de police Guillemot. Rien n'a réellement transpiré en ville de leur enquête; nous croyons cependant savoir que l'individu signalé comme l'auteur de l'attentat est un anarchiste dangereux, du nom de Bort, professeur révoqué de l'Université.

Il a échappé jeudi, la veille de l'envoi de la lettre par le bureau de poste, à la surveillance des inspecteurs spéciaux; il a donc pu, en toute liberté, se rendre à Vic sur Cère et préparer son coup.

L'anarchiste Bort, qui est facilement reconnaissable (il a le pouce de la main droite coupé à la deuxième phalange), avait séjourné, il y a deux mois environ, trois jours à l'hospice d'Aurillac. Il aurait été vu samedi à Massiac, et on espère qu'il ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice.

L'état du blessé

L'état de M. Jodkowitz, qui était satisfaisant hier, s'est aggravé dans la nuit. Au calme a succédé une surexcitation assez grande. De plus, les médecins craignent maintenant que l'œil droit ne soit perdu. Le cristallin a été décollé par l'explosion du fulminate et les médecins ont découvert un foyer purulent dans le fond de l'œil, provoqué par la présence de petits morceaux de papier et d'étoffe qu'ils ont aussitôt enlevés.

Londres, 26 août.

Presque tous les journaux consacrent un article à l'attentat de la rue Laffitte. Ils expriment leur sympathie pour la victime, il partagent en général l'opinion de la presse parisienne sur la nature de l'attentat, et disent que ce nouveau crime ne servira qu'à augmenter l'horreur qu'inspirent les anarchistes.

Tournoi international d'escrime à Livourne

On ne sait pas encore en France ce qu'est un tournoi international ou même simplement national. La tentative, faite en ce sens par la Société d'Encouragement, fut vaine et les résultats de son championnat négatifs.

En Italie, chaque année, on voit plusieurs tournois d'importance variable, mais tous réunissent un nombre respectable de tireurs venus de tous les points de l'Italie; nous disons de l'Italie, car l'étranger n'a guère donné jusqu'à présent. La France seule y fut représentée par deux tireurs tout au plus; les tournois italiens s'appelleraient plus justement, jusqu'à présent, nationaux qu'internationaux.

Le tournoi de Venise, l'année dernière, fut particulièrement brillant, et notre confrère J.-Joseph Renaud y fournit, sans repos, dix-sept assauts victorieux.

Cette année, le tournoi de Livourne mériterait presque l'épithète d'international: deux tireurs au lieu d'un y représentent l'escrime française, et tous deux conviennent, sans excès de modestie, qu'ils ne la représentent pas encore dans sa plénitude et dans sa vraie force.

Ils ont, néanmoins, obtenu des résultats honorables; tous deux: M. André Pouget, directeur de l'Escrime française, et M. J.-Joseph Renaud ont remporté deux premières médailles d'or. De plus, le premier a obtenu un prix spécial, offert par la dame patronnesse Corinna Semama; le second a obtenu le second prix de la poule à l'épée, offert par le duc d'Aoste.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CANROBERT

D'un bout de la France à l'autre, la voix du patriotisme a été entendue et l'érection du Monument Canrobert à St-Céré, est désormais assurée.

Le Conseil général du Lot s'est fait un devoir de voter 500 fr. pour honorer le héros de St-Privat, enfant du Lot, maréchal de France. Seul, le Conseil municipal de

Cahors, ô dérision! a refusé son tribut d'admiration au soldat incomparable.

Il ne convient pas aux cadurciens de subir cette avanie et, dès aujourd'hui, nous ouvrons une souscription démocratique dans les colonnes du Journal du Lot, afin de permettre à la population cadurcienne de pouvoir honorer dignement l'illustre Canrobert, que l'Europe nous envie.

1^{re} LISTE

Journal du Lot..... 20 fr.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 24 août 1895

M. le préfet assiste à la séance. Le procès-verbal est lu et adopté: Absents: MM. Grimal, Feyt et Calmeilles. Les conclusions du rapport de M. Rey tendant à la construction immédiate du pont de Vire soulève une longue discussion. Les conclusions du rapporteur ont été combattues par MM. Vival, Pauliac et Malvy.

M. Laparra propose, à ce sujet, de décider que les chemins classés seront construits avant les ponts.

Le vote au scrutin public est demandé pour cette proposition.

Ont voté pour la proposition: MM. Delpont, Laparra, Pauliac, Malvy, Vival, Longpuech, Daffas, Duphénieux, Iscard, Cocula, Bénéchie.

Ont voté contre: MM. Fabre, Relhié, Cangardel, Murat, Delpon, Rey, Marcenac, Valon, Pradines, Brugalères, Calmon, Lachièze.

En conséquence, la proposition est repoussée. Les conclusions de la commission tendant à la construction du pont de Vire à une seule voie sont ensuite votées également au scrutin public.

Sur le rapport de M. Talou, 100 fr. sont accordés à MM. Boffara et Delbès, élèves à l'École vétérinaire.

A ce moment, M. de Verninac cède le fauteuil de la présidence à M. Talou, vice-président.

Sur la proposition de M. Iscard; le conseil vote des fonds pour les traverses du Vigan, Rignac et Souillac.

Est adoptée une demande de la commune de Limogne pour affecter à ses chemins ruraux la demi-journée de prestation.

Sur la proposition de M. Longpuech, une subvention de 500 francs est accordée pour l'érection d'une statue à Souillac au contre-amiral de Verninac-Saint-Maurs.

Une proposition identique faite en faveur d'un monument à élever à Saint-Céré à la mémoire du maréchal Canrobert, soulève une longue discussion.

MM. de Lamaze, Murat et Marcenac soutiennent les conclusions de la commission des finances. Ces conclusions sont combattues par MM. de Verninac et Malvy. Deux demandes de scrutin public pour le vote sont déposées.

Ont voté pour le vote d'une subvention: MM. Rey, Laparra, Cangardel, Pradines, Calmon, de Lamaze, Roques, Duphénieux, Marcenac, Murat, Brugalères et Delpon.

Ont voté contre: MM. Fabre, Malvy, Vival, Verninac, Lachièze, Cocula, Delpont, Iscard, Pauliac et Daffas.

Bulletins blancs: MM. Talou, Relhié, Longpuech.

Le crédit de 500 fr. en faveur du monument Canrobert est donc voté par 12 voix contre 10 et 3 bulletins blancs.

La séance est suspendue à quatre heures et reprise à cinq heures.

Est adoptée la suppression du sectionnement de la commune de Sérignac et une demande de sectionnement de la commune de Lachapelle-Auzac est favorablement accueillie.

Par suite de la suppression ou du transfert de crédit, le chapitre 13: subventions aux communes, est réduit à 5,650 fr.

Les chapitres 18, dépenses imputables sur le produit des dépenses extraordinaires, 453,903 fr. 82, et 20, dépenses imputables sur les produits éventuels extraordinaires, 7,267 fr. 80, sont adoptés.

Le chapitre 4, chemins vicinaux est porté de 539,256 fr. 49 à 548,480 fr. 49.

Le budget rectificatif de l'exercice 1895 est ensuite adopté.

Le conseil général a émis les vœux suivants:

1^o Un vœu tendant à ce que les droits d'octroi sur les boissons soient supprimés;

2^o Un vœu tendant à ce que le gouvernement convoque une conférence internationale pour étudier la question du retour au régime bimétallique;

3^o Un vœu demandant l'examen de l'avant-projet du canal des Deux Mers;

4^o Un vœu tendant à ce que la ligne ferrée de Cahors à Moissac soit déclarée d'utilité publique.

A cinq heures et demie, le président déclare la session close.

Commission départementale

Séance du 24 août 1895

Présents: MM. Iscard, Pradines, Longpuech;

Laparra, Cocula, Relhié et Delpont.

La Commission départementale constituée sous la présidence de M. Iscard, président de droit, nommé secrétaire M. Relhié.

1. Commune de Larroque-des-Arcs. — Réfection du mobilier scolaire de l'école de garçons. Demande de secours. Accordé 100 fr.

2. Bouziès-Haut. — Construction d'une citerne. Demande de secours. Accordé 100 fr.

3. Commune de Peyrilles. — Réparations à l'église de Dégagnazès. Demande de secours. Ajourné pour supplément d'instruction.

4. Commune de Pradines. — Réparations au presbytère. Demande de secours. Accordé 30 fr.

5. Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 3 de la commune de Cressensac.

La Commission approuve et déclare d'utilité publique.

6. Demande de secours pour réparations aux chemins ruraux dégradés à la suite des orages du 30 juin dernier.

Ajourné pour information.

La commission départementale s'ajourne au 30 septembre prochain à 2 heures de l'après-midi.

Agrégation

M. Caudriller, professeur d'histoire au lycée Gambetta, vient de subir avec succès les examens d'agrégation d'histoire.

Les vingt-huit jours

Hier lundi, les réservistes des classes de 1884 et de 1888 sont rentrés au quartier.

Ces hommes ont pris rang au 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons de 7^e de ligne et appartiennent aux 1^{re}, 2^e et 3^e compagnies du dépôt du même régiment et section hors rang.

A la frontière Allemande

Un élève de l'établissement des Petits-Carmes, à Cahors, M. E. Weiser, se rendant avec sa mère à Singling, canton de Rohrbach (Alsace-Lorraine), a été arrêté à la frontière par le commissaire allemand de la douane, parce qu'il portait le costume « séditionnel » de collégien.

On lui a intimé l'ordre de revêtir un autre costume moins galonné.

Dénombrement de la population

Tous les 5 ans, on le sait, il doit être procédé au dénombrement de la population.

Le dernier recensement quinquennal ayant eu lieu en 1891, la prochaine opération aura lieu en 1896.

Mouvement d'instituteurs et d'institutrices

Sont nommées institutrices: Mmes E tival, à Pontverny (Calviac); Gary, à Autoire; Tardieu, à Souillac; Bousquet, à Gourdon; Mercier, à Laroque-des-Arcs; Mondy, adjointe titulaire à Gourdon; Barrières, à Lachapelle-Auzac; Malgouyart, adjointe titulaire à Gramat; Vaysse, à Catus; Audegnin, à Terry (Pern); Batut, à Saint-Félix; Maurandy, à Saint-Perdoux; Cournou, à Figeac; Brel, à Boisse (Cartelnaud); Pouget, à Trespoux.

Sont nommés instituteurs: MM. Maurandy, à St-Perdoux; Aldebert, à Lamativie; Cournou, adjoint titulaire, à Figeac; Brel, à Boisse (Castelnaud); Pouget, à Trespoux; Lespinard, à Carnac-Rouffiac; Delclaux à Flaujac (Livernon); Espinadel, à Cahors; Bonhomme, à Cahors; Planché, à Léobard; Bontary, à Payrignac; Lacombe, à Caniac; Amalric, à Saint-Jean-de-Laur; Lamothe, adjoint titulaire à Lachapelle-Marival; Bonnet, adjoint titulaire, à Cajarc; Vaysse, adjoint titulaire à Catus; Vidieu, à Beaumat; Caussanel, à Montfaucou; Mottaz, adjoint titulaire, à Martel.

Ecole normale

Mlle Anderson, demeurant 17, Eaton-Road, Bir-Kenhead (Angleterre), est désignée pour donner l'enseignement pratique de la langue anglaise à l'école normale d'institutrices à Cahors.

Yo qu'un coou

Nous lisons dans la Dépêche: Monsieur le directeur,

Le quartier des Badernes faisait, dimanche 18 août, la St-Roch, et les jeunes gens, au lieu de mettre sur la porte de la frairie: « Vive Saint-Roch! » ou bien: « Vive le député ou M. le maire! » avaient mis ces mots: « Vive la République sociale! » ce qui auprès de ceux qui prétendent nous gouverner, constituait, à ce qu'il semble, un délit au premier chef.

Le fait est, que le soir à 7 heures, un agent de police, nommé Romec, vint, de la part du préfet, sommer les jeunes gens de retirer cette inscription, sous peine de poursuites. Ceux-ci s'exécutèrent, non sans protester énergiquement et le lendemain, 19 août, une lettre rédigée par un groupe d'électeurs balernans, fut adressée au maire de notre ville, pour lui signaler le fait, et le prier de vouloir bien donner l'autorisation de rétablir ladite inscription, qui, d'après eux, ne constituait pas un appel à l'émeute.

Voici cette lettre:

« Monsieur le Maire, Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants que nous soumettons à votre appréciation: Hier, à 7 heures du soir, l'agent de police Romec est venu nous sommer

d'enlever une pancarte apposée au haut du portail de notre frairie et sur laquelle on pouvait lire l'inscription suivante: « Vive la République sociale! » Cet agent ajouta que cette inscription constituait un délit, car si cela en est un, le fait de se dire candidat socialiste est un délit au même degré, puisque cela veut dire candidat de la République sociale.

» Nous avons l'honneur, monsieur le maire, de vous faire observer que nous ne pensions pas que les mots: « Vive la République sociale! » pouvaient constituer un délit, car si cela en est un, le fait de se dire candidat socialiste est un délit au même degré, puisque cela veut dire candidat de la République sociale.

» Ensuite, nous vous ferons remarquer que les agents de la police sont nommés par vous et que vous seul avez le droit de leur donner des ordres. D'après la loi de 1884, vous seul êtes le maître, vous seul êtes responsable de l'ordre dans toute l'étendue de votre commune, et si M. le préfet a fait marcher vos agents, il a outrepassé ses droits.

» Nous venons donc, monsieur le maire, vous prier de vouloir bien nous donner la permission de rétablir ladite pancarte dans l'endroit d'où elle n'aurait pas dû sortir.

» Nous ajouterons que ce fait calmera les esprits, déjà par trop surexcités par ces mesures arbitraires prises par les partisans du régime du bon plaisir, nous avons trop foi en votre haute sagesse pour croire que vous hésitez une seconde à nous rendre justice.

» Dans le cas, monsieur le maire, où vous ne jugeriez pas convenable de faire droit à notre réclamation, nous ne réclamerons pas, nous ne nous livrerons pas à d'imprudentes manifestations, peut-être impatiemment attendues, nous saurons déjouer toutes les manœuvres, et calmes et forts, comme il convient à des citoyens sûrs d'avance de la victoire, nous attendrons avec confiance le jour où nous pourrions voir s'ouvrir l'ère de nos revendications.

» A bon entendeur, salut!

» Nous avons l'honneur d'être vos dévoués administrés.

UN GROUPE D'ÉLECTEURS BADERNANS.

Cette lettre fut portée au maire, qui fort ennuyé envoya le porteur à la préfecture. A la préfecture on manda le commissaire de police pour savoir ce que cela voulait dire et finalement on renvoya le porteur de la lettre et le commissaire devant le maire. Là, eut lieu l'explication et la lumière se fit.

Le porteur de la lettre demanda au maire si oui ou non il donnait l'autorisation de rétablir l'inscription, celui-ci répondit qu'il n'y voyait pas d'inconvénients. Le commissaire de police dit alors, que c'était lui-même, de sa propre autorité, qui a fait donner l'ordre d'enlever la pancarte, parce qu'il avait entendu certaines gens se livrer à des commentaires plus ou moins subversifs et que la pancarte, étant enlevée, elle ne se replacerait pas.

Alors, le maire répondit ces propres paroles garanties textuelles: « Arrangez-vous, mais je m'en lave les mains! » et le commissaire alla porter cette réponse.

De tout ceci, il résulte que c'est M. Meynier, commissaire de police, qui est maire de Cahors, et M. Costes est un Ponce-Pilate nouveau modèle, tout à fait fin de siècle.

UN GROUPE D'ÉLECTEURS

Sauvetage

Hier, dans l'après-midi, un individu, ouvrier fondeur à Cahors, étant en état d'ivresse, s'était endormi sur le parapet qui longe le quai Champollion. A un moment donné, il dégringola dans le Lot et aurait infailliblement péri, sans le secours du jeune Planacassagne, peintre, rue Brèves, qui, n'écouterant que son courage, vint au secours de l'infortuné et fut assez heureux pour le retirer sain et sauf.

Nos félicitations au courageux sauveur.

Vols

Cette nuit, des malfaiteurs ont volé une voiture, chargée de chaussures, appartenant au sieur Mériquet, place du Marché.

Le cheval de M. Alazard, propriétaire à Labarre, a également disparu. La justice informe.

Chemin de fer d'Orléans

Voici le tableau des recettes effectuées en 1894 par les gares du réseau d'Orléans situées dans le Lot:

Les Quatres-Routes, 109,675 fr.; St-Denis-Martel, 85,699; Montvalent, 10,566; Rocamadour, 39,168; Gramat, 142,788; Assier, 90,297; Le Pournel, 23,992; Figeac, 247,231; Vézac, 8,841; Bagnac, 57,411; Soturac-Touzac, 12,817; Duravel, 20,249; Pay-l'Évêque, 58,482; Prayssac (arrêt), 5,495; Castelnaud, 72,795; Luzac, 57,807; Parnac, 20,380; Douelle (arrêt), 1,705; Mercuès, 7,360; Cahors, 402,786; Souillac, 193,779; Le Pigeon, 6,616; Baladou, (arrêt), 873; Martel, 38,593; Cressensac-Gignac, 22,702; Lamothe-Fénelon, 12,525; Nozac, 7,615; Gourdon, 127,474; St-Clair, 39,290; Dégagnac, 10,208; Peyrilles-Thadirac, 14,386; St-Denis-près-Catus, 40,921; Espère, 13,887; Sept-Pons, 2,100; Cieurac, 2,040; Lalbenque, 27,316; Cabessut, 24,015; Arcambal, 5,478; Vers, 13,419; St-Géry, 6,899; Conduché, 17,375; St-Cir-Lapopie, 6,729; St-Martin-Labouval, 39,987; Calvignac, 5,177; Jarc, 87,917; Montbrun, 4,453; Toirac, 11,265; La Madeleine, 9,633; Vayrac, 119,861; Bétaille (arrêt), 1,919; Puybrun, 56,555; Bretenoux, 205,032; Port-de-Gagnac, 5,578; Laval-de-Cère, 38,005; La Mativie, 5,568.

Total, 2,700,858.

Syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot

Le Syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot a l'honneur d'informer tous les adhérents que la réunion trimestrielle aura lieu le dimanche, 1^{er} septembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Cahors, pour entendre le compte-rendu de la dernière séance.

Ordre du jour :

Lecture du rapport de la commission soumis à M. Talou, député du Lot; admission des nouveaux adhérents; communications diverses.

Pour la commission :
Le Secrétaire, LARROQUE.

La comptabilité des fabriques

Aux termes des décrets et instructions relatifs à la comptabilité des fabriques, conseils presbytéraux et communautés israélites, les comptes de ces établissements, pour l'exercice 1894, devaient être adressés, avant le 1^{er} juillet dernier, au greffe de la Cour des comptes ou des Conseils de préfecture. Or, un certain nombre de fabriques, conseils presbytéraux et communautés israélites, malgré les avis qui leur ont été adressés par les autorités civiles, ne se sont pas encore conformés aux prescriptions légales.

En présence de cette situation, le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur demander de renseigner exactement les intéressés sur les conséquences des retards qui seraient constatés.

Acte de probité

Le nommé Irondele, Augustin, dit Bibar du lac de Blars, commune de Sénailiac (Lauzès), ayant trouvé sur la voie publique, un porte-monnaie contenant une certaine somme, s'est empressé d'en faire la déclaration à la mairie, le tenant à la disposition de celui qui l'a perdu. Des félicitations à cet honnête citoyen.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 22 juillet 1895

Présidence de M. Daynard, président

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. Combes termine la lecture de son travail sur les anciens poids et mesures en usage dans le quercy, avant la Révolution.

M. Daynard lit la suite de la *monographie de la rivière du Lot* (manuscrit de M. Paul Armand).

La séance est levée.

Suicide

Durand, originaire du Lot, s'est suicidé en se jetant dans le canal tout près d'Agen.

Ce jeune soldat a mis fin à ses jours ne pouvant se faire à la vie de caserne. Ajoutons qu'il était faible d'esprit, cas de réforme des plus sérieux, croyons-nous.

Figeac

LE PONT DU GUA

L'administration des ponts et chaussées a fait procéder au décaissement du pont du Guâ. L'opération a pleinement réussi. Félicitations à la direction et aux entrepreneurs. Dans quelques mois, la reconstruction de ce pont sera entièrement terminée et la circulation entre les deux rives du Célé rétablie. Les commerçants de la rive droite n'en seront pas fâchés.

LA VIGNE

Dans notre région, les vignes ont été fortement ébranlées par les pluies persistantes et les brouillards.

Cette température, malheureusement trop favorable au développement des maladies cryptogamiques, a produit des effets désastreux. Les ravages occasionnés par le blak-rot sont considérables et font le désespoir de nos braves viticulteurs. Nous craignons bien que ce ne soit pas un encouragement pour la reconstitution des vignobles.

POUR LES SOLDATS DE MADAGASCAR

Nous apprenons qu'un comité est en voie de formation pour l'organisation d'une kermesse au bénéfice des soldats de Madagascar. Cette fête aurait lieu très prochainement.

La population tout entière accueillera avec satisfaction cette patriotique initiative.

Gourdon

Enfin la question de l'eau, agitée depuis si longtemps à Gourdon, paraît entrer dans la phase d'une exécution pratique et d'une réalisation probable.

Les deux points principaux, pour la solution d'un problème qui a jusqu'ici passionné, sans aboutir, toutes les générations successives, sont aujourd'hui acquis.

Ces deux points essentiels sont :
1^o la quantité de l'eau; 2^o sa qualité.
Or, d'après des expériences nombreuses et des dosages faits avec le plus grand soin, une quan-

tité d'eau égale à 55 litres par tête est assurée à chaque habitant de la ville, au plus fort de la sécheresse.

Cette quantité est largement suffisante, et ne sera pas même dépassée au moment de la période d'abondance de l'eau.

Car il faut qu'on sache aussi, et surtout il ne faut pas l'oublier, que pendant dix mois de l'année, c'est-à-dire pendant les mois où la sécheresse ne se fait pas sentir, il y aura environ 400 litres d'eau par jour à la disposition de chaque habitant.

Donc, au point de vue de la consommation, la quantité d'eau que l'on prend aux sources Jaüs et Fontanges, dont l'étiage a été déjà constaté, et l'est encore, cette année, avec la plus grande rigueur, est surabondamment assurée aux habitants de Gourdon.

Quant au second point, la qualité, cette dernière nous est confirmée par une analyse minutieuse exécutée par le comité d'hygiène de France, chargé de ce service.

D'après le rapport qui a été fourni, les eaux examinées ne contiennent, ni l'une ni l'autre, aucun microbe malfaisant.

Au point de vue chimique, elles réalisent, toutes les deux, les conditions d'une bonne eau potable.

Quel bienfait pour la population gourdonnaise!

Prayssac

A la dernière foire de Prayssac, les bœux gras se vendaient de 38 à 40 fr. les 50 kilos; autres bœux peu d'affaires et un peu de baisse.

Les porcs gras de 45 à 48 fr. les 50 kilos.

Les autres porcs à des prix très élevés.

Les moutons gras de 75 à 85 cent. le kilo.

Les oies de 7 à 9 fr. la paire.

Les canards de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Les poulets de 40 à 45 cent. la livre.

Les lapins de 20 à 25 cent. la livre.

Le blé de 10 fr. 50 à 11 fr. 50 les 4/5.

L'avoine de 5 fr. à 5 fr. 50 les 4/5.

Les vesces de 2 fr. 25 à 3 fr. le 1/5.

La graine de genièvre de 85 à 95 cent. le 1/5.

FAITS DIVERS

Sérum antidiphthérique

Le docteur Roux vient de faire paraître dans le *Bulletin médical* sa réponse aux détracteurs du sérum antidiphthérique.

Il constate tout d'abord que depuis une année il s'est fait, en France et en Allemagne, des centaines de milliers d'injections de sérum sans que jamais aucun accident mortel ait été signalé.

Il montre ensuite le péril qui peut découler de l'emploi tardif et hésitant du sérum, c'est-à-dire la condamnation à mort pour beaucoup d'enfants qui auraient pu être sauvés.

« C'est pour cela, dit-il en terminant, que je ne puis me taire et que je crie de toutes mes forces aux médecins: Le sérum peut occasionner des éruptions passagères, il ne tue pas. Agissez même dans le doute; s'il s'agit d'un vrai cas d'angine diphthérique, le résultat sera presque toujours la guérison; s'il s'agit d'une angine simple, la santé n'en sera jamais compromise. »

La tuberculose

La tuberculose de l'espèce bovine a pris, depuis un certain temps, une extension dans tous les pays d'élevage. Le développement de cette affection contagieuse ne menace pas seulement les intérêts de l'agriculture, mais peut avoir aussi des conséquences néfastes au point de vue de la santé publique, car l'agent de la contagion est le même chez l'homme et chez les animaux, et le mal peut se communiquer de l'un aux autres et réciproquement.

Le gouvernement s'est ému de cette situation et M. Gadaud, ministre de l'agriculture, a élaboré un projet de loi sur la tuberculose de l'espèce bovine, projet qui règle les mesures de police sanitaire à prendre contre cette maladie et détermine les cas dans lesquels une indemnité sera accordée aux propriétaires de viandes saisies comme tuberculeuses.

Une des dispositions les plus saillantes de ce projet est de prescrire l'emploi des injections de tuberculine qui permettent de reconnaître l'existence de la tuberculose chez les animaux de l'espèce bovine dès sa première apparition dans l'organisme et donneront par conséquent le moyen de combattre et même d'éteindre la maladie.

L'empoisonnement par le vin

Du *Matin* :

Or, à la dernière séance de l'Académie de médecine, le docteur Lancereaux, qui, depuis trente ans, s'est consacré à l'étude des intoxications alcooliques, a expliqué que le vin, surtout celui qu'on boit à Paris, était un des agents toxiques les plus funestes et qu'il était la cause de maladies multiples du foie (cirrhose, hypertrophie, etc.) qui déciment l'humanité.

Nous nous sommes rendus aussitôt chez le doc-

teur Lancereaux, qui a bien voulu nous donner les explications qu'on va lire :

— J'ai longtemps partagé, nous dit-il, les préjugés des hommes, et j'ai cru, comme eux, que l'alcool seul était nuisible. J'attribuais, comme tout le monde, la plupart des accidents morbides que produit l'alcoolisme à l'abus des boissons distillées, sans établir de différence entre elles.

« Or, les nombreuses observations que j'ai recueillies depuis quelques années prouvent de la façon, la plus positive, que les buveurs de vin, bien plutôt que les buveurs d'alcool et d'essences, deviennent *cirrhotiques*. Ce sont les tonneliers, les sommeliers, les camionneurs de l'Entrepôt, les porteurs à la Halle, qui fournissent le gros contingent. Ces ouvriers boivent surtout du vin, et parfois même ne prennent pas d'autres boissons. La quantité de vin qu'ils absorbent oscille entre trois, quatre, six litres et plus, dans les vingt-quatre heures.

— Mais n'est-ce pas l'alcool que le vin renferme qui en constitue l'élément nuisible ?

— Assurément, mais beaucoup moins pourtant que les principes acides ou autres qu'il contient. Dans les vins qu'on boit à Paris, qui sont tous plâtrés, l'élément le plus dangereux est le sulfate de potasse, qui produit la sclérose du foie, l'hypertrophie de la rate et tous les accidents dont je vous ai parlé.

— Et alors, docteur, que faut-il boire ?

— Il faudrait boire du vin pur; car j'ai remarqué depuis longtemps que ce ne sont pas les individus qui font les plus grands excès qui sont le plus alcoolisés. Si donc ce qu'ils boivent était de bonne qualité, on ne constaterait pas chez eux des accidents aussi sérieux et aussi fréquents.

Les vendanges

Quelques semaines seulement nous séparent des vendanges dans les départements du Midi; il est donc intéressant de signaler la situation du vignoble dans cette région.

D'une façon générale la récolte s'annonce comme devant être inférieure à celle de l'année dernière, c'est du moins ce qui résulte des rapports présentés aux conseils généraux par les préfets de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, de l'Ardèche, de la Drôme.

A cause des orages fréquents, cet hiver, les maladies cryptogamiques se sont développées et ont occasionné de grands dommages sur certains points; on peut estimer aux trois cinquièmes, au moins, la quantité de récolte enlevée par le mildew dans le seul département de l'Hérault, et nous ne sommes pas au bout: le rot brun, qui ne se montre d'ordinaire que vers la véraison, sévit sur les baies du raisin depuis quelques jours et le rot blanc (*conothrium deplodiella*), qui est d'habitude plus tardif encore que le brown-rot, a déjà fait son apparition sur l'aramon; il est toutefois des régions plus ou moins favorisées. Dans la partie sablonneuse du vignoble du Gard, dans la Camargue notamment, la vigne a mieux résisté aux intempéries du climat; d'ailleurs, on s'accorde à dire que si la récolte du vin ne compte pas cette année parmi les bonnes au point de vue de la quantité, elle sera en revanche préférable aux précédentes pour la qualité.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition universelle de Bordeaux

Mai à Novembre 1895

En vue de faciliter la visite de l'Exposition universelle de Bordeaux, la Compagnie d'Orléans a pris les mesures ci-après :

1^o La durée de validité des Billets d'aller et retour qui sont délivrés à toutes les gares du réseau pour Bordeaux, est étendue comme suit :

Jusqu'à une distance de 100 kil. 2 jours.
— 200 — 4 —
— 300 — 6 —
— 400 — 8 —
— 500 — 10 —

au-delà de 500 kilomètres. . . . 12 —

2^o Des billets directs d'aller et retour sont également délivrés à toutes les gares du réseau de Lyon pour Bordeaux.

Ces billets sont uniformément valables 12 jours.

3^o La durée de validité des billets d'aller et retour émis par les gares de la section de Tonneins à Villeneuve-sur-Lot, pour Bordeaux-Saint-Jean est élevée de 2 à 4 jours.

4^o La durée de validité des billets d'excursion dans le Centre de la France et les Pyrénées est élevée de 30 à 35 jours.

5^o La durée de validité des billets aller et retour individuels, délivrés par toutes les gares du réseau d'Orléans pour les stations

thermales et balnéaires des Pyrénées, dont l'itinéraire s'établit par Bordeaux, est portée de 25 à 30 jours.

6^o Les billets d'aller et retour de famille, délivrés via Bordeaux, à toutes les gares du réseau d'Orléans pour les mêmes stations thermales et balnéaires, dont la durée de validité est de 33 jours, sont valables 38 jours.

Les dispositions qui précèdent resteront en vigueur pendant toute la durée de l'Exposition de Bordeaux.

Des trains de plaisir à prix réduits, à destination de Bordeaux, auront lieu les 11 et 25 août, 8 et 22 septembre, 6 et 20 octobre, au départ des gares de Poitiers, Limoges, Tulle, Sarlat, etc.; ils desserviront toutes les gares et stations des sections environnantes.

Enfin, deux trains de plaisir auront lieu le 4 août pour Bordeaux: l'un desservira les gares comprises entre Angoulême et Les Eglisottes, et l'autre les gares comprises entre Bergerac et St-Emilion; ces deux derniers trains pourront être renouvelés le 18 août, les 1^{er}, 15 et 29 septembre et le 13 octobre.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chambet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris-Orléans, Blois, Tours, La Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers; Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;
2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chambet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);
2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capd-nac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f. 73	120 f. 90	» f.	» f.	» f.	» f.
Orléans . . .	86 64	108 81	»	»	»	»
Blois	86 64	108 81	»	»	»	»
Tours	91 68	113 85	»	»	»	»
Le Mans . . .	103 77	123 94	»	»	»	»
Angers	103 77	123 94	»	»	»	»
Nantes	113 87	133 104	»	»	»	»
Poitiers . . .	91 68	»	»	»	91 68	»
Angoulême .	91 68	»	»	»	86 64	»
Périgueux . .	86 64	»	»	»	81 60	»
Bordeaux . . .	98 73	»	»	»	98 73	»
Agen	98 73	»	»	»	91 68	»
Montauban . .	98 73	»	»	»	86 64	»
Toulouse . . .	103 77	»	»	»	91 68	»

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plérmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets, 33 jours, peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus au Croisic et à Guérande inclus, à la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents
INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Velocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois	
	Paris et Seine	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Étranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminentes spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi. Encyclopédie complète d'hygiène et de médecine populaire. Cette prime vaut 8^{fr} en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR. ; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime)

BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche
DU LOT

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR. ; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ
Un Journal Politique

dans un département du Centre, 25 ans d'existence, seul organe quotidien, conservateur de la région. Ecrire aux initiales P. F. Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris



25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
& toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)

NOTA.—M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

LIQUIDATION

pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour velocipèdes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
6, Rue de la Liberté, Cahors.



Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.